

## Communiqué de presse

Le 10 mars 2020, à Paris

### **EGALITE FEMMES-HOMMES : L'ANFH met à disposition l'outil « les clés de l'égalité »**

La fonction publique représente 20 % de l'emploi en France et 62 % de ses agents sont des Femmes. Pourtant, des différences de situation sont encore constatées entre les femmes et les hommes, notamment dans leurs parcours professionnels<sup>1</sup>. Investie sur la question de l'égalité Femmes-Hommes, l'ANFH met à disposition l'outil « les clés de l'égalité » sur l'ensemble du territoire national, et s'attache à décliner en interne ces principes d'égalité, ce dont atteste sa note globale de 89/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

#### **Lancement de l'outil « les clés de l'égalité » sur le territoire national**

Disponible depuis 2017 dans les Délégations Régionales ANFH Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes Côte d'Azur, l'ANFH propose dorénavant son outil « les clés de l'égalité » sur tout le territoire national.

Associant des éléments de communication, et des éléments d'analyse, (**téléchargeable au format Excel**), cet outil d'autodiagnostic vise à aider tous les établissements de la Fonction Publique Hospitalière dans leur mise en conformité avec la réglementation sur l'égalité professionnelle.

Grâce à l'outil « les clés de l'égalité », les établissements peuvent :

- Mobiliser leurs personnels, instances et managers grâce à divers vecteurs de communication
- Réaliser leur Rapport de Situation Comparée grâce à l'outil d'analyse des données sociales,
- Produire ou co-produire avec leurs instances leur plan d'action Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

---

<sup>1</sup> Le portail de la Fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/legalite-professionnelle-entre-femmes-et-hommes>

## 89/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes : une première note globale prometteuse !

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés sont dans l'obligation de répondre à l'index de l'égalité femmes-hommes afin de mesurer les inégalités salariales. Dans ce cadre, l'ANFH y a répondu afin d'objectiver l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes avec des données précises et identiques « à poste et âge comparables » rassemblées autour de 5 indicateurs :

1. L'écart de rémunération
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles
3. L'écart de répartition des promotions
4. Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
5. Le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations

Cet index permet à chaque entreprise de mesurer où elle se situe en matière d'égalité professionnelle, la note minimale attendue étant de 75/100. **En obtenant 89 points (la moyenne nationale atteignant à peine 80), l'ANFH prouve son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes.**

Plus d'infos :

<https://www.anfh.fr/actualites/thematiques/egalite-femmes-hommes>

### L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.